

► Editorial

Chers habitants de la Vallée de l'Yères,

Nous sommes enfin en ordre de marche. En effet, depuis les élections municipales notre Commission Locale de l'Eau (CLE) était en sommeil.

De concert avec Martial FORMENTIN, nouveau Président de l'EPTB de la vallée de l'Yères, ainsi que toute son équipe, nous avons profité de ce laps de temps pour préparer l'avenir.

Le recrutement de Lucie HARMANGE en remplacement d'Adeline ALBRECHT, repartie dans son Alsace natale, en est la démonstration la plus évidente.

Avec sa motivation, ses compétences techniques et la réinstallation de la CLE, nous relançons donc, plein d'enthousiasme, le magnifique chantier de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

C'est avec une composition de CLE légèrement différente mais dont la détermination demeure intacte, que nous abordons ce nouveau mandat avec beaucoup de respect pour le travail déjà accompli. Je rends en ce sens hommage aux élus qui nous ont précédés et qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

Notre fleuve l'Yères est fragile et essentiel à l'équilibre écologique de tout notre territoire, sa « bonne santé » est aussi notre « bonne santé », notre mission à tous élus, agriculteurs, industriels ou tout simplement citoyens est de préserver, protéger et améliorer la qualité de ce cours d'eau et des écosystèmes qui l'entourent.

Vous pouvez compter sur nous tous pour que ce mandat qui commence soit constructif.

Patrick MARTIN

Président de la Commission Locale de l'Eau

► Sommaire

Le calendrier du SAGE

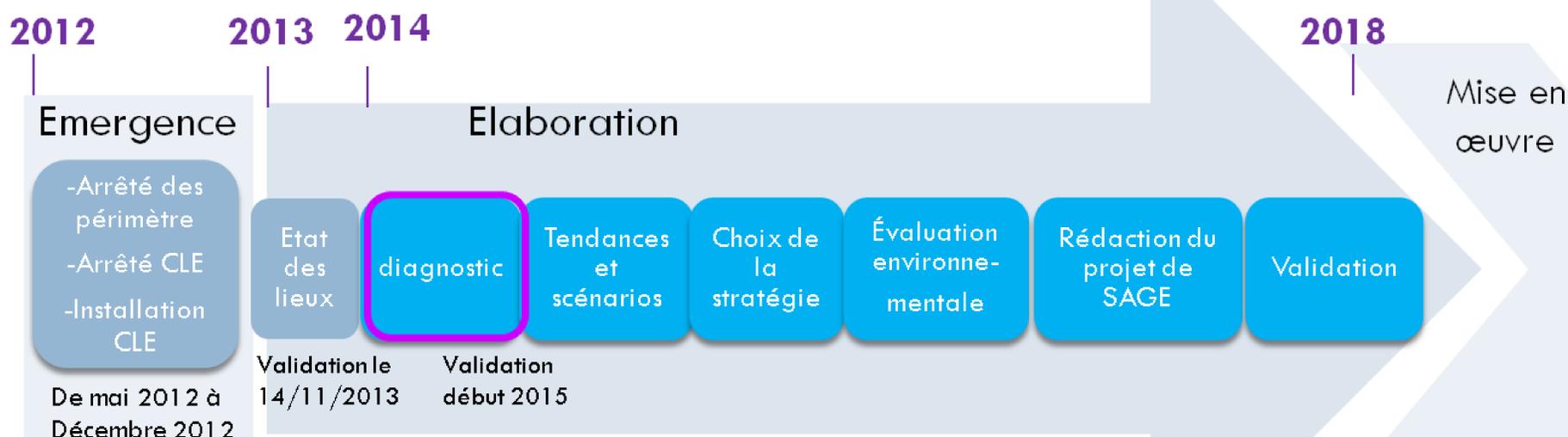
À la une... La réinstallation de la CLE

L'Actu du SAGE... Validation de l'Etat initial fin 2013

Zoom sur... Restauration de la continuité écologique sur l'Yères

Les carnets de l'EPTB... Projets et rencontres 2015

Le calendrier du SAGE



La phase 'DIAGNOSTIC' du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est en cours de réalisation, avec une rédaction effectuée en interne.

► Réinstallation de la CLE - Collège des « Elus »

La CLE (Commission Locale de l'Eau) est l'organe délibérant du SAGE, c'est-à-dire une sorte de parlement local de l'eau. Elle est en charge des grandes décisions relatives à la gestion des ressources et leur préservation et valide notamment les étapes du SAGE.

Composée de trois collèges soit 36 membres, seul le mandat des membres du collège 1 dit des « Elus », constitué de vos représentants locaux, est nominatif et remis en question lors de la perte de leur fonction.

Ainsi, les élections municipales du printemps dernier ont relevé définitivement ou ponctuellement de leur fonction les membres élus siégeant au sein de la CLE. Il aura fallu patienter jusqu'au 13 novembre 2014 pour que celle-ci soit de nouveau présidée. La composition des représentants locaux, participant aux réflexions portées par le SAGE, est exposée ci-après.

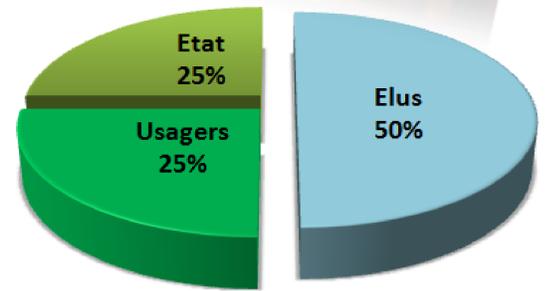
Membres proposés par l'ADM (Association des Maires)

NOM PRÉNOM	COLLECTIVITE/STRUCTURE
M. Patrick MARTIN	Maire de Biville-sur-Mer
M. Alain TROUOSSIN	Maire de Criel-sur-Mer
M. Thierry BLONDIN	Maire de Réalcamp
M. Rémy TERNISIEN	Maire de Saint-Léger-Aux-Bois
M. Bruno HOULE	Maire de Sept-Meules
Mme Christine CREPT	Maire de Villers-sous-Foucarmont
Mme Christiane HALLIER	Maire de Villy-sur-Yères
M. Daniel BUCAILLE	Maire d'Assigny
M. Maurice DENIS	Maire d'Aubermesnil-aux-Erables
M. Denis MARET	Maire de Cuverville-sur-Yères
M. Bruno SAINT-YVES	Maire du Mesnil-Réaume

→ *Président*
 → *2è Vice-président*
 → *3è Vice-président*



Président et Vice-présidents de la CLE - 2014



Composition de la CLE

Membres proposés par la préfecture

NOM PRENOM	COLLECTIVITE/STRUCTURE
M. Martial FROMENTIN	Président de l'EPTB Yères
M. Dany LELONG	Délégué communautaire de la CC Yères et Plateaux
M. Pierre VIGREUX	Président du SMEA Caux Nord Est
M. Christian ROUSSEL	Président de la CC Blangy-sur-Bresle
M. Thierry LEVASSEUR	Représentant de la Région H-N
M. Didier REGNIER	Représentant du CG76
M. Michel FOUQUET	Vice-président de la CC Londinières

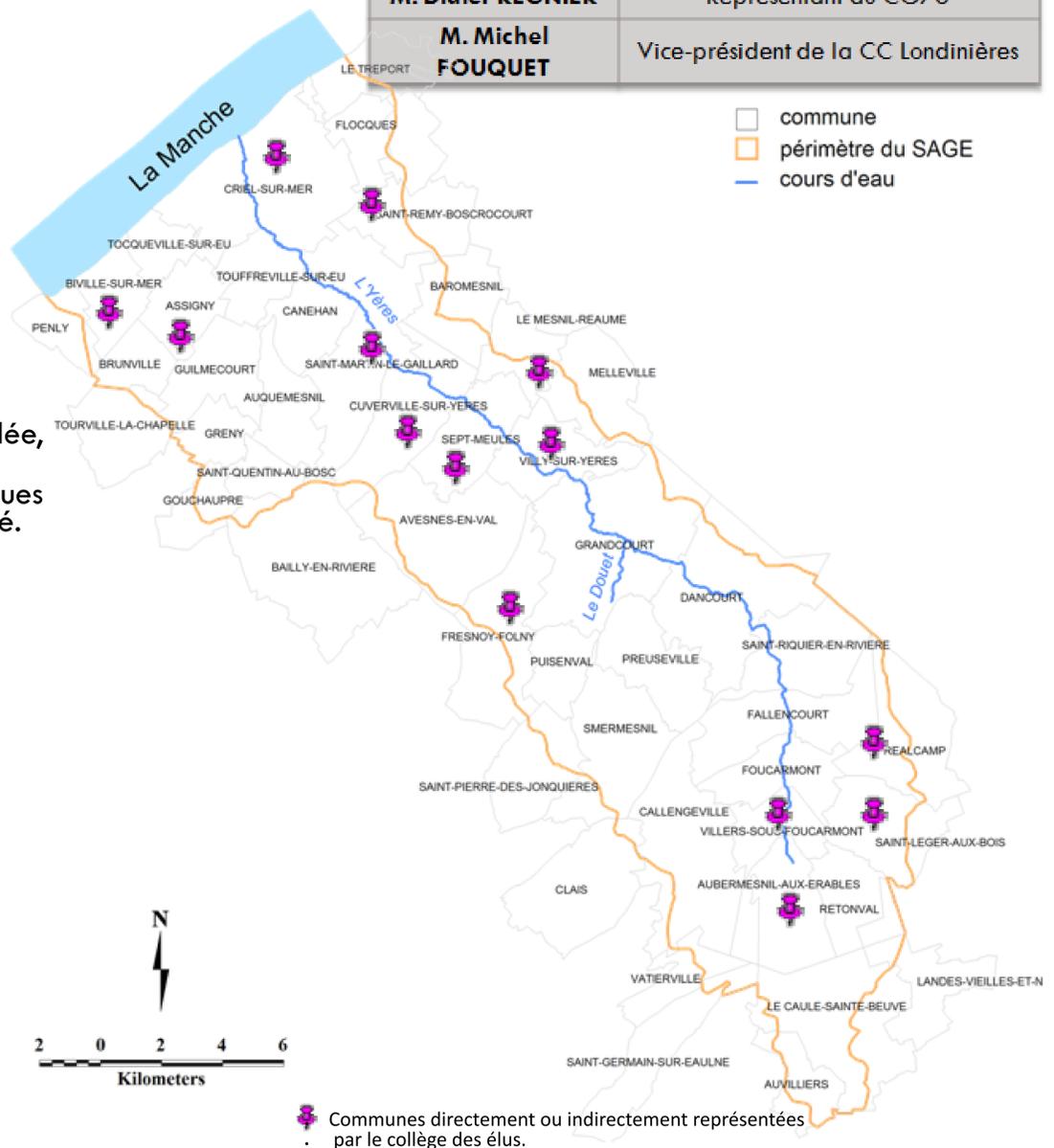
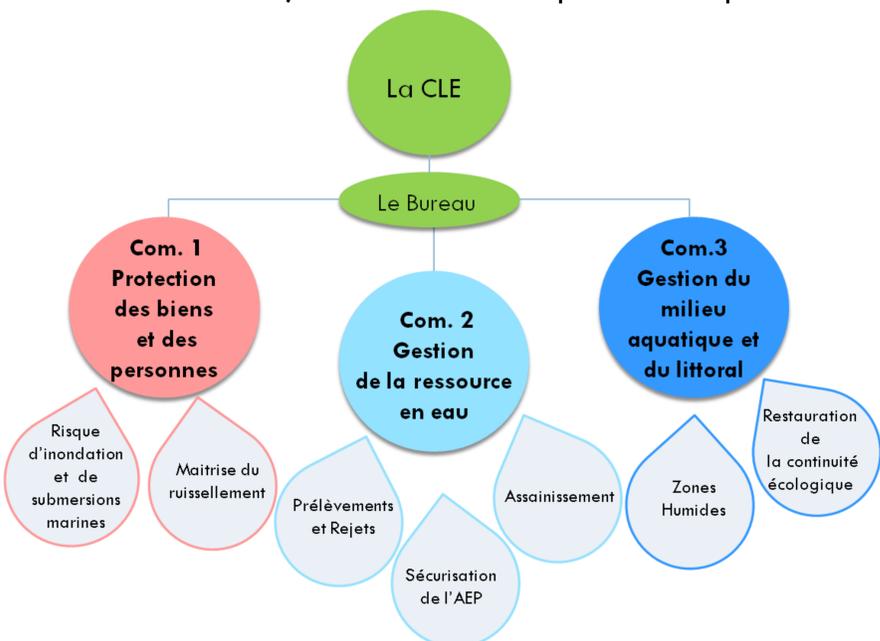
1er Vice-président →

Composition du Bureau:

- M. Patrick MARTIN*
- M. Martial FROMENTIN*
- M. Alain TROUOSSIN*
- M. Thierry BLONDIN*
- M. Daniel BUCAILLE
- M. Pierre VIGREUX

*Le Président comme les Vice-présidents siègent de droit au Bureau

La composition de la CLE se veut le reflet du territoire de la vallée de l'Yères. Les membres du collège des élus qui participent activement aux réflexions portées par le SAGE, se déploient sur l'ensemble du périmètre. Ils représentent et transmettent ainsi l'histoire, les évolutions et l'actualité de ce territoire, à travers ses singularités amont-aval, des plateaux aux fonds de vallée, de milieux ruraux à la frange littorale. Les groupes d'échanges s'organisent selon les trois ateliers thématiques ci-dessous, orchestrés chacun par un vice-président attitré.



• Communes directement ou indirectement représentées par le collège des élus.

Ce volet reprend notamment les notions de « continuité écologique » c'est-à-dire la libre circulation des poissons et des sédiments sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau à la mer. Cette notion permet de réinstaurer la possibilité pour les poissons migrateurs de retrouver leur cycle naturel complet.

Sur l'Yères cette continuité est compromise en raison d'obstacles plus ou moins franchissables que constituent les moulins ou d'autres ouvrages hydrauliques disposés en travers de son cheminement (Cf. l'article « zoom sur... » en page suivante)

La qualité des eaux du territoire est étroitement liée aux activités qui s'y développent.

Les eaux superficielles et souterraines de la Vallée de l'Yères recèlent essentiellement la présence de **nitrate**, de **pesticides** et de **Matières En Suspension (MES)**. Malgré des quantités inférieures aux normes en vigueur, les tendances d'évolution semblent en légère hausse.

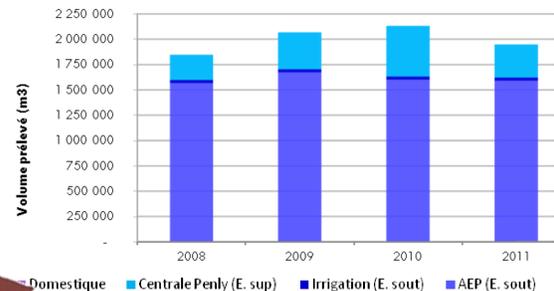
Ces éléments doivent nous alerter sur nos comportements afin d'éviter une dégradation des réservoirs aquatiques, de leurs fonctions et de leurs utilisations.



Milieux aquatiques et côtiers



Qualité de la ressource en eau



Domestique Centrale Penly (E. sup) Irrigation (E. sout) AEP (E. sout)

En moyenne, la totalité des prélèvements d'eau a été estimée à **2 000 000 m³/an** entre 2008 et 2011.

L'eau souterraine est l'unique source de prélèvement, exploitée pour l'alimentation en eau potable. Ainsi l'eau consommée sur le bassin versant provient exclusivement de la nappe de la Craie, puisée à partir de 6 captages.

Les **prélèvements sur l'Yères** sont exclusivement dédiés aux activités industrielles et notamment à la centrale nucléaire de Penly dont le point de prélèvement est situé à Criel-sur-Mer.



Gestion quantitative



Les Risques

C'est un territoire dans la tourmente...

Sujet aux risques d'inondation par ruissellement le long des coteaux, par submersion marine, par remonté de nappe ou par débordement de cours d'eau.

Une façade littorale enclin à des évolutions paysagères par grignotage des falaises, dont le façonnage est accéléré par l'amincissement du cordon de galets en pied de falaise, ce qui accroît notamment la fragilité de ce milieu face aux tempêtes et aux fortes houles.



Patrimoine naturel

Un territoire naturellement riche :

>3 sites Natura 2000 (La vallée de l'Yères, la Forêt d'Eu et le littoral cauchois) qui abritent, parmi les espèces protégées, 2 espèces de chauve-souris (le Grand Rhinolophe et le Grand Murin)

>Des zones d'intérêts écologiques faunistiques et floristiques (ZNIEFF)

>773 ha de zones humides

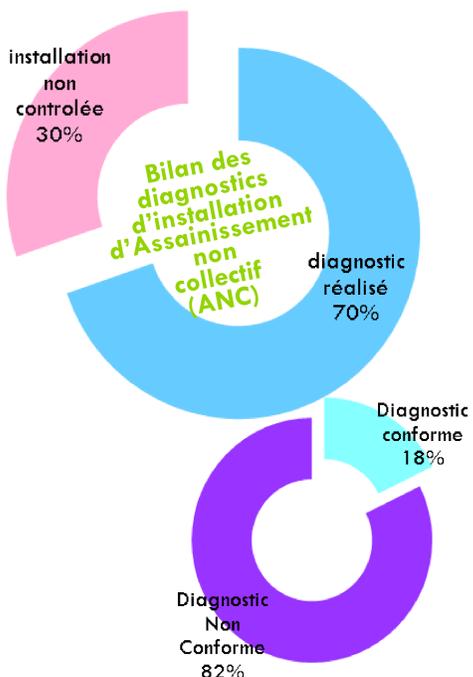


Usages et Pressions

Les **activités humaines** laissent diverses empreintes dans l'environnement et notamment les milieux aquatiques, susceptibles de perturber de façon durable leur fonctionnement naturel.

Ainsi les stations d'épuration comme les installations d'assainissement non collectif dysfonctionnant sont source de pollutions diverses, notamment bactériologique sur les milieux qui les reçoivent. Ces émissions peuvent impacter la qualité des eaux de baignade et compromettre les usages associés.

De même que les activités industrielles, agricoles ou domestiques peuvent émettre des substances de nature à compromettre la qualité des eaux, telles que les métaux, les nitrates, les pesticides. Le façonnage du paysage induit par ces activités peut accélérer le transfert de ces molécules vers le cours d'eau.



Zoom sur...

► Comme un poisson dans l'Yères...

La continuité écologique traduit les difficultés que va rencontrer un poisson migrateur lors de la montaison du cours d'eau, soit de l'estuaire à la zone de fraye. Mettons nous quelques instants dans la peau d'un poisson en quête d'une zone de reproduction ou de développement, dans l'Yères...

L'Yères est un petit fleuve côtier jalonné de 57 ouvrages répartis sur l'ensemble de son linéaire et dont le caractère franchissable varie selon la nature de l'ouvrage (moulin, seuil, buse de Criel-sur-Mer...) et son état de conservation. Le premier obstacle est le franchissement de la buse de mer, passage obligé pour atteindre les prés salés, envisageable qu'en période de forts coefficients de marée. Une fois ce passage délicat accompli... à moins de 3 km du littoral, une succession de moulins, aux seuils dont les chutes vertigineuses, sont de nouveaux obstacles à mon chemin.

De plus, ces ouvrages impactent le régime d'écoulement du cours d'eau, formant des seuils de retenue d'eau et de sédiments, dont le réchauffement est facilité alors que leur oxygénation s'affaiblit. Leurs répercussions sur les habitats et la vie des espèces qui s'y développent se traduisent de façon plus globale, par une baisse des fonctionnalités du milieu aquatique ainsi que de la qualité des eaux du cours d'eau. Pour exemple, le colmatage des fonds caillouteux, frayères potentielles, par accumulation de sédiments, les rend inaptés à l'accueil de ponte.

Afin de rétablir la libre circulation aquatique, notamment vis-à-vis des populations de Saumon, de Truite de mer, ou encore d'Anguille dont les effectifs décroissent vers l'amont du cours d'eau, des travaux ont été entrepris pour aménager ces ouvrages et les rendre compatibles à leur déplacement.

Ce programme initié en 2013 et bénéficiant du soutien technique de l'ASPRY, a permis la mise en conformité des trois premiers obstacles rencontrés à l'aval de l'Yères, début de réponse aux obligations réglementaires dont l'échéance est fixée à 2017.

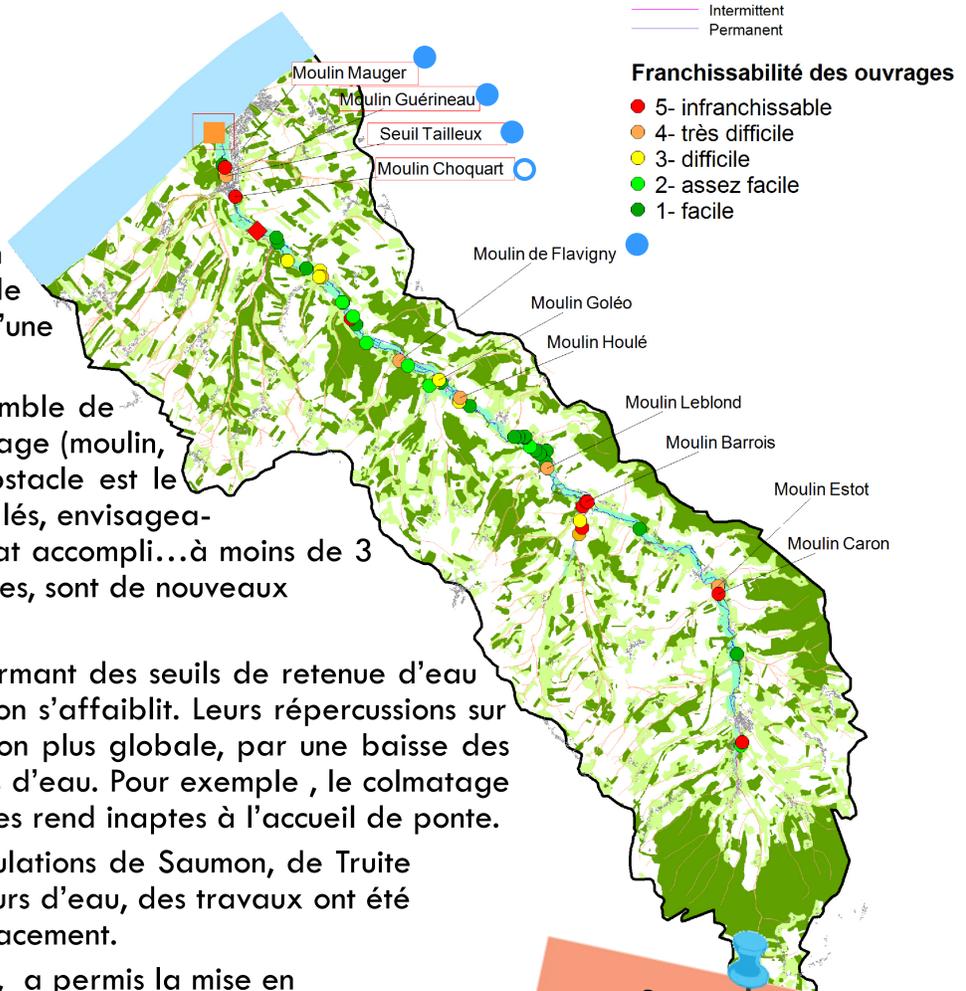
Exemples d'aménagements réalisés en 2014 :



Moulin Mauger Avant travaux - Après effacement du seuil



Moulin Guéineau Avant travaux - Après effacement du seuil



Quelques chiffres

- 57 ouvrages sur le linéaire
- 11 identifiés comme obstacle au degré de franchissabilité variable

Travaux réalisés en 2014

- 3 moulins
- 1 seuil
- 1 moulin en cours d'étude

-Etude sur l'aménagement du débouché en mer en cours.

Les carnets de l'EPTB

Les rendez-vous 2015:

- Classe d'eau école de Fallencourt du 23 au 30 mars 2015
- Sorties *à la découverte des zones humides :
 - >24 juin à 14h rendez-vous mairie de Cuverville
 - >8 juillet à 14h rendez-vous au manoir de Briançon à Criel-sur-Mer
- Stand de la fête de la pomme à Sept-Meules (3è weekend d'octobre 2015)

*Visites gratuites ouvertes à tous.



► Le « Zéro-phyto » s'empare des trottoirs...

Poursuite des actions « zéro-phyto » auprès des communes de l'EPTB :

Au printemps 2015 « Le lancement d'un chantier à Criel-sur-Mer »

- Enherbement ou implantation de vivaces sur certains trottoirs
- Acquisition de matériel en faveur du désherbage mécanique alternatif aux méthodes chimiques.

L'implantation de petits panneaux ludiques soutiendra ces actions. Localisés dans des espaces publics en étroite relation avec le milieu aquatique ou la biodiversité, ils auront pour vocation de sensibiliser les usagers à la démarche «zéro-phyto» et aux bienfaits qui en découlent.



► Campagne mare communale

Afin de gérer les ruissellements des eaux pluviales de vos communes, l'EPTB en partenariat avec les municipalités volontaires, propose la création ou la réhabilitation de mares communales. Depuis le lancement de ce programme, 17 chantiers ont été menés à bien. L'année 2015 sera marquée entre autres, par le projet du chemin des mares à Flocques.

► Nouvelles mesures agricoles



Les nouvelles mesures sont désormais disponibles avec un budget de 460 000€ d'aides, pour l'année 2015, dédié à la gestion des prairies Natura 2000, aux bandes enherbées, aux prairies de hauts de falaise et auprès des captages d'eau potable.

Les reconductions de contrats devant être réalisées avant le 15 mai 2015, nous vous remercions de prendre contact avec les animateurs **avant le 1er mai 2015**.



Bureau : 52, rue de la Libération – 76910 CRIEL SUR MER

☎ : 02.35.50.61.24 – ☎ : 02.35.50.63.45

Email : smbvyc@orange.fr

☎Animateur coordinateur du bassin versant : 06.77.21.60.36

☎Animateur ruissellements érosion : 06.88.70.38.99

☎Animatrice SAGE : 06.80.30.15.19/ l.harmange-smbvyc@orange.fr

